

Informations de base

2021/0019(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Protection communautaire des obtentions végétales: prorogation de la durée pour les espèces d'asperges ainsi que pour les groupes d'espèces des bulbes à fleurs, des plantes ligneuses à petits fruits et des plantes ligneuses ornementales

Subject

3.10.06 Produits végétaux en général, floriculture
3.50.16 Propriété industrielle, brevet européen et communautaire, dessin et modèle

Procédure terminée

Acte final

Règlement 2021/1873
JO L 378 26.10.2021, p. 0001